

DELIBERATION
du conseil d'administration de l'université de Reims Champagne-Ardenne

Séance du 8 mars 2024

Délibération n° 16 - 2024 relative au vote des bilans CVEC URCA pour 2023

Vu le code de l'éducation, et notamment ses articles L841-5 et D841-9,

Le conseil d'administration de l'université Reims Champagne-Ardenne approuve les bilans CVEC de l'année 2023.

Membres ayant voix délibérative

Membres en exercice	36	Membres présents	21
Majorité absolue	19	Membres représentés	8
Nombre de pouvoirs	8		

Décompte des suffrages

Votants	29	Pour	29	Contre	0	Abstentions	0
---------	----	------	----	--------	---	-------------	---

Délibération adoptée

Pour le président et par délégation



le 12/03/2024

Le vice-président du conseil d'administration
Olivier DUPERON

Document en annexe au présent extrait : Bilans CVEC 2023

Extrait transmis au Recteur, chancelier des universités le : 14/03/2024

Document mis en ligne le : 14/03/2024